



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-PT
Date : 28 mai 2009
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

Devant : M. le Juge Iain Bonomy, juge de la mise en état

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 28 mai 2009

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE ENJOIGNANT À L'ACCUSÉ DE DÉPOSER UNE
RÉPONSE RAPIDE À LA REQUÊTE DE L'ACCUSATION AUX FINS
DE DÉPASSER LE NOMBRE LIMITE DE MOTS AUTORISÉ
ET D'OBTENIR UNE SUSPENSION DE DÉLAI**

Le Bureau du Procureur

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé

Radovan Karadžić

